



Département de l'Oise

**Ville de Bury**  
(60250)

## ARRÊTE 2024-91

### PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT

David BELVAL, Maire de la Commune de Bury,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2211 et suivants ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1 ;

**Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et l'instruction interministérielle, livre I-8ème partie « Signalisation temporaire » pris en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992 ;

**Considérant** l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publiques ;

**Considérant** qu'à l'occasion de travaux de création d'un branchement EU, par la société **DMVA**, sis **786 rue Frédéric KUHLMANN (60870) RIEUX**, qui vont être réalisés au **12 rue de Beauvais**, il y a lieu de restreindre la circulation et d'interdire le stationnement dans cette rue du **Lundi 14 octobre 2024 au Vendredi 18 octobre 2024** ;

## ARRÊTE

**Article 1** : La société **DMVA** est autorisée à réaliser les travaux de création d'un branchement EU, au **12 rue de Beauvais du Lundi 14 octobre 2024 au Vendredi 18 octobre 2024, de 8h00 à 18h00**. Pendant cette période les restrictions seront les suivantes :

**Article 2** : La circulation de tous les véhicules sera restreinte dans la rue suscitée. La circulation sera alternée par demi-chaussée. L'alternat se fera par feux tricolores. La vitesse sera réduite à 30km/h.

**Article 3** : Le stationnement sera interdit sur la longueur du chantier (côté pair et impair) **face au 12 rue de Beauvais**. L'entreprise exécutant les travaux est autorisée à stationner les véhicules nécessaires à leur exécution.

**Article 4** : Par dérogation, la voie susnommée pourra être utilisée par les véhicules de police ou de secours et assistance aux biens et aux personnes ainsi que par les services municipaux.

**Article 5** : La signalisation sera conforme à l'instruction générale sur la signalisation et posée par l'entreprise **DMVA** qui exécute les travaux.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de MOUY,
- Centre de secours de MOUY,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur **GUILLOU Thibault**, représentant l'entreprise **DMVA**.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à **BURY**, le **4 octobre 2024**



Le Maire,  
David BELVAL





VOIRIE  
ASSAINISSEMENT  
MAÇONNERIE  
DÉMOLITION

**Monsieur Le Maire  
Commune de BURY**

Rieux, le 03/10/2024

Objet : Demande d'arrêté  
Lieu du Chantier : 12 rue de Beauvais

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants

- DEMANDE D'ARRETE

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires

Veuillez agréer, Monsieur le maire, nos salutations distinguées.

Mr GUILLOU Thibault

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes.







786 rue Frédéric KUHLMANN – 60870 RIEUX  
03.44.66.51.02 – [entreprise@dmva-tp.fr](mailto:entreprise@dmva-tp.fr) ou [secretariat@dmva-tp.fr](mailto:secretariat@dmva-tp.fr)

**TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC**  
**DEMANDE D'ARRETE**

Lieu : 12 rue de BEAUVAIS

Nature des travaux : Branchement EU

Date de début et fin de travaux : du lundi 14 octobre au vendredi 18 octobre 2024

	OUI	NON
Sous chaussée	x	
Sous trottoir	x	
Côté pair	x	
Côté Impair		
Rétrécissement ponctuel de chaussée	x	
Feux tricolores	x	
Stationnement interdit	x	
Route Barrée et circulation		x
Par ½ chaussée	x	
Limitation de vitesse 30 Km/h	x	